

Procès-verbal

Séance régulière du conseil de la Ville de Macamic tenue le 6 août 2024, à 19 h, à la salle du conseil, à laquelle étaient présents le maire, Tony Boudreau, les conseillères et les conseillers suivants : Myriam Bruneau, Cindy Boucher, Francine Néron, Ghislain Brunet, Michel Deschênes et Gaétan Morin.

Était également présent, le directeur général par intérim, Alain Letarte.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Tony Boudreau ouvre la séance à 19 h.

2024-08-162

2. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Attendu que la séance a lieu en l'absence de la directrice générale greffière-trésorière et de l'adjointe à la direction générale/greffière trésorière adjointe;

Attendu qu'il y a lieu de nommer un secrétaire d'assemblée pour consigner par écrit les actes et délibérations du conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Myriam Bruneau, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : Monsieur Alain Letarte soit nommé secrétaire d'assemblée pour cette séance uniquement.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et les conseillers.

2024-08-163

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le secrétaire d'assemblée, Alain Letarte, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. Nomination d'un secrétaire d'assemblée;
3. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
- 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 2 juillet 2024;
5. **TRÉSORERIE**
- 5.1 Approbation des comptes à payer :
 - Liste des comptes au montant de 643 956.31 \$
 - Listes des salaires au montant de 87 719.04 \$.
6. **CORRESPONDANCE**
- 6.1 Correspondance reçue et envoyée pour le mois de juillet 2024;
- 6.2 Dons, commandites et partenariats :
7. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**
8. **ADMINISTRATION ET RÉGLEMENTATION**

- 8.1 Achat de licences MUNYS - Tableau de bord en gestion municipale ;
- 8.2 Adoption du budget révisé 2024 Office municipal d'habitation (OMH) ;
- 8.3 Inscription congrès FQM;
- 8.4 Annulation de la carte de crédit de Marie-Andrée Dessureault;
- 9. GESTION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 9.1 Demande de dérogation mineure – Lot 4 049 140;
- 10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 10.1 Entente de service avec la Croix-Rouge;
- 10.1 Proclamation de la semaine de la sécurité ferroviaire 2024;
- 11. TRAVAUX PUBLICS**
- 11.1 Soumission sur invitation pour la fourniture de matériaux granulaire MG-20;
- 11.2 Vente de matériel pulvérisé;
- 12. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 12.1 Soumission pour la fourniture de bac à mélange rapide
- 13. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE**
- 13.1 Soumissions pour la concession concernant l'opération du casse-croûte du Centre Joachim-Tremblay;
- 13.2 Achat d'un mini-golf;
- 13.3 Appui au projet au Fonds Régions & Ruralité – Volet 4 – Projet « Aménagement de modules de jeux au parc Tembec et amélioration du mobilier à la salle communautaire du secteur Colombourg;
- 4. RAPPORT DES COMITÉS**
- 15. AFFAIRES NOUVELLES**
- 16. INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**
- 17. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**
- 18. LEVÉE DE LA SÉANCE**

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et les conseillers.

2024-08-164

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 JUILLET 2024

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Gaétan Morin et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance régulière du 2 juillet 2024 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et les conseillers.

5. TRÉSORERIE

2024-08-165

5.1 APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par la conseillère Myriam Bruneau, appuyé par le conseiller Gaétan Morin et résolu :

QUE : Les items suivants soient acceptés :

- b) Liste des comptes au montant de 643 956,331 \$
- c) Liste des salaires au montant de 87 719,04 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et les conseillers.

6. CORRESPONDANCE

6.1 CORRESPONDANCE REÇUE ET ENVOYÉE POUR LE MOIS DE JUILLET 2024

Le directeur général par intérim communique des informations concernant la correspondance reçue et envoyée pour le mois de juillet 2024.

6.2 DONS, COMMANDITES ET PARTENARIATS

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question à cette période

8. ADMINISTRATION ET RÉGLEMENTATION

2024-08-166

8.1 ACHAT DE LICENCES MUNYS - TABLEAU DE BORD EN GESTION MUNICIPALE

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Francine Néron et résolu :

QUE : La Ville de Macamic procède à l'achat de deux (2) licences MUNYS – Tableau de bord en gestion municipalité de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au coût de 810 \$ plus taxes ainsi que des frais annuels pour les années subséquentes pour les mises à jour des licences.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et les conseillers.

2024-08-167

8.2 ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2024 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE L'ARC-EN-CIEL

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : Le budget révisé en date du 19 juillet 2024, numéro d'approbation 0174 de l'Office municipal d'habitation de l'Arc-en-Ciel pour l'année 2024, soit adopté avec un montant à payer de 785 \$ pour la Ville de Macamic.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et les conseillers.

2024-08-168

8.3 CONGRÈS FQM 2024

Il est proposé par la conseillère Myriam Bruneau, appuyé par le conseiller Gaétan Morin et résolu :

QUE : Le maire Tony Boudreau et le maire suppléant Ghislain Brunet soient autorisés à participer aux assises du Congrès de la FQM du 26 au 28 septembre 2024 à Québec.

QUE : Les dépenses seront remboursées sur présentation de pièces

justificatives.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et les conseillers.

2024-08-169

8.4 ANNULATION DE LA CARTE DE CRÉDIT DE MARIE-ANDRÉE DESSUREAULT

Il est proposé par le conseiller Gaétan Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La carte de crédit portant le numéro 4530 9211 7358 9019, expiration le 07/26 au nom de Marie-Andrée Dessureault soit annulée suite à son départ.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et les conseillers

9. GESTION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2024-08-170

9.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 4 049 140

Attendu qu'aucune opposition n'a été exprimée à la suite de la publication conformément au règlement No 18-258 de la Ville de Macamic le 11 juillet 2024, d'une demande de dérogation mineure concernant un immeuble situé au 642, 2^e-et-3^e Rang de Colombourg, Macamic, portant le numéro de lot 4 049 140 du cadastre du Québec;

Attendu que permettre le maintien tel que construit de la résidence ne porterait pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins;

Attendu que les membres du CCU ont pris connaissance des documents qui se rattachent à la demande et recommandent à la Ville de Macamic d'accepter tel que construit la résidence;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Gaétan Morin et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure soit acceptée de la façon suivante :

- ▶ Permettre le maintien tel que construit de la maison avec une marge de recul avant à 16,17 mètres au lieu d'une marge située entre 9,8 mètres et 10,8 mètres, calculée selon les exigences de l'article 8.1.2 qui précise que la marge de recul avant d'un bâtiment principal doit s'établir en respectant l'alignement existant des bâtiments principaux voisins tel que décrit au règlement de zonage 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et les conseillers.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2024-08-171

10.1 ENTENTE DE SERVICE DE LA CROIX-ROUGE

Il est proposé par la conseillère Myriam Bruneau, appuyé par la conseillère Francine Néron et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise le maire, Tony Boudreau et le directeur général par intérim, Alain Letarte en

remplacement de la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Macamic, l'Entente de services aux personnes sinistrées de la Croix-Rouge.

QU' : Un montant de 537,60 \$ soit versé pour ladite entente pour la période de mai 2024 à avril 2025.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et les conseillers.

2024-08-172

10.2 PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE 2024

Attendu que la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 23 au 29 septembre 2024;

Attendu que 229 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2023, entraînant 66 décès et 39 blessures graves évitables;

Attendu que l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

Attendu qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

Attendu que le CN et Opération Gareautrain demandent au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Cindy Boucher, appuyé par la conseillère Myriam Bruneau et résolu :

QUE : La Ville de Macamic proclame la semaine du 23 au 29 septembre 2024, Semaine de la sécurité ferroviaire 2024.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et les conseillers.

11. TRAVAUX PUBLICS

2024-08-173

11.1 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES MG-20

Il est proposé par le conseiller Gaétan Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise le directeur des services techniques, à procéder à des appels d'offres sur invitation pour la fourniture de matériaux granulaires MG-20.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et les conseillers.

2024-08-174

11.2 VENTE DE MATÉRIEL PULVÉRISÉ

Attendu que la compagnie 9389-9409 Québec inc. (Keven Lépine, propriétaire) a manifesté son désir pour la vente et la livraison du matériel pulvérisé :

En conséquence, il est proposé par la conseillère Cindy Boucher, appuyé par le conseiller Gaétan Morin et unanimement résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise l'entrepreneur 9389-9409 Québec inc. (Keven Lépine, propriétaire) pour la vente et la livraison de matériel pulvérisé selon les mêmes conditions de l'entente conclue avec les autres entrepreneurs tel que décrit dans la résolution 2024-06-140.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et les conseillers.

12. HYGIÈNE DU MILIEU

2024-08-175

12.1 SOUSSIONS POUR LA FOURNITURE DE BAC DE MÉLANGE RAPIDE

Soumissions reçues :

D.M.C. Soudure inc.	70 000 \$ plus taxes
Normex	72 000 \$ plus taxes

Il est proposé par le conseillère Cindy Boucher, appuyé par la conseillère Myriam Bruneau et résolu :

QUE : La Ville de Macamic retient la soumission de D.M.C. Soudure inc. au montant de 70 000\$ plus taxes pour l'achat de bac de mélange rapide pour l'usine de filtration.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et les conseillers.

13. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

2024-08-

13.1 OFFRES DE SERVICE POUR LA CONCESSION CONCERNANT L'OPÉRATION DU CASSE-CROÛTE DU CENTRE JOACHIM-TREMBLAY

Ce point est reporté à une prochaine séance.

2024-08-176

13.2 ACHAT D'UN MINI-GOLF

Il est proposé par le conseillère Francine Néron, appuyé par le conseiller Gaétan Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise Tom St-Pierre, directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à procéder à l'achat d'un mini-golf au coût de 7500\$ plus taxes.

2024-08-177

**13.3 APPUI AU PROJET AU FONDS RÉGIONS & RURALITÉ –
VOLET 4 – PROJET « AMÉNAGEMENT DE MODULES DE
JEUX AU PARC TEMBEC ET AMÉLIORATION DU MOBILIER
À LA SALLE COMMUNAUTAIRE DU SECTEUR
COLOMBOURG »**

Considérant que la Ville de Macamic a élaboré un projet pour « Aménagement de modules de jeux au parc Tembec et amélioration du mobilier à la salle communautaire du secteur Colombourg;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Myriam Bruneau, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : La Ville de Macamic s'engage à réaliser le projet tel que présenté dans le formulaire de demande FRR-Volet 4 (Soutien à la vitalisation) et à y investir les sommes prévues pour sa réalisation complète.

QUE : La Ville de Macamic mandate comme représentant, Tom St-Pierre, directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour déposer et signer tous les documents afférents à cette demande au FRR-Volet 4 (Soutien à la vitalisation).

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et les conseillers.

14. RAPPORT DES COMITÉS

Le maire, Tony Boudreau et les conseillères, Myriam Bruneau et Cindy Boucher les conseillers Ghislain Brunet et Gaétan Morin font rapport de leur comité respectif.

15. AFFAIRES NOUVELLES

2024-08-178

15.1 PROJET JEAN OUELLET

Attendu que le projet de construction de M. Jean Ouellet a obtenu une dérogation mineure pour la construction de son projet résolution 2023-10-267;

Attendu que le projet est modifié;

Attendu que la modification au projet modifie certains éléments de la dérogation;

Attendu que ceux-ci ne sont pas significatifs;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Gaétan Morin, appuyé par le conseiller Michel Deschênes et unanimement résolu :

QUE : La Ville de Macamic est en faveur des correctifs à apporter à la dérogation. À la suite du dépôt des précisions fournis par le propriétaire, ceux-ci seront soumis dans le processus des demandes de dérogations.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

16. INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Myriam Audet demande de l'information sur l'attribution des appels d'offre de la ville. Elle demande que les appels d'offres soient plus disponibles à l'ensemble des contribuables de la ville.

- Elle félicite l'organisation des activités de Loisirs pour le bel été.
- Elle s'informe sur l'avenir des petits parcs.

- Sébastien Marion émet une préoccupation sur les impacts de la construction de la MDA sur les entreprises de de Macamic.

2024-08-179

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Cindy Boucher et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 19h50

ADOPTÉ.

Tony Boudreau
Maire

Alain Letarte
Secrétaire d'assemblée

Je, Tony Boudreau, maire de la Ville de Macamic, atteste, conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposée mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Tony Boudreau
Maire